

ASSEMBLÉE NATIONALE
17 juillet 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1250)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL38

présenté par
M. de Rugy, M. Molac et M. Coronado

AVANT L'ARTICLE 17

Rétablir ainsi cette section et cet intitulé :

« Section 5

« Protection des lanceurs d’alerte »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s’agit par cet amendement de rétablir la protection des lanceurs d’alerte qui avait été adoptée à l’Assemblée.